

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre intercommunalité ; ce document est disponible sur le site internet de la collectivité.

**Le budget primitif** retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Le budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

**Le budget d'investissement** prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer l'investissement a trait à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, de mobilier, ...

Les chiffres présentés dans le présent document sont ceux du budget principal 2026.

Les prévisions budgétaires 2026 se résument ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

- Dépenses : 54 946 425,20 € ;
- Recettes : 54 946 425,20 € (dont 6 007 109,72 € de report de l'année 2025).

#### **Section d'investissement**

- Dépenses : 30 510 094,51 € (dont 6 347 199,76 € de report de l'année 2025).
- Recettes : 30 510 094,51 €

### I. Section de fonctionnement : dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 54 946 425,20 € pour l'exercice 2026.

Ces dépenses sont réparties sur plusieurs « chapitres » ou regroupement de comptes :

| Chapitre                                     | Description                                                                                                                                                                                          | Montant prévu en 2026 |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 011<br>« Charges à caractère générale »      | Ce chapitre reprend la majeure partie des dépenses courantes et régulières de la collectivité : Chauffage et électricité des bâtiments, carburants, entretien de voirie...                           | 10 563 000,00 €       |
| 012<br>« Charges de personnel »              | Ce chapitre correspond aux salaires des agents, ainsi qu'aux charges liées (charges patronales).                                                                                                     | 9 971 000,00 €        |
| 014<br>« Atténuation de produits »           | Ce chapitre comprend principalement le reversement d'une partie des impôts économiques encaissés aux communes membres.                                                                               | 16 231 000,00 €       |
| 65<br>« Autres charges de gestion courante » | Ce chapitre contient principalement les contributions versées à des syndicats intercommunaux, les déficits des budgets annexes ainsi que les indemnités des élus.                                    | 6 640 000,00 €        |
| 66<br>« charges financières »                | Chapitre correspondant aux intérêts de la dette (des emprunts).                                                                                                                                      | 1 268 000,00 €        |
| 67<br>« Charges spécifiques »                | Chapitre reprenant des opérations exceptionnelles.                                                                                                                                                   | 10 000,00 €           |
| 68<br>« Dotations provisions »               | Chapitre reprenant les provisions, notamment pour impayés.                                                                                                                                           | 35 000,00 €           |
| 042 et 023<br>« Autofinancement »            | Chapitres plus « technique » correspond aux financements des investissements (virement + amortissements)<br>. Ces sommes sont en réalité un transfert vers la section des recettes d'investissement. | 10 228 425,20 €       |
| Total :                                      |                                                                                                                                                                                                      | 54 946 425,20 €       |

### II. Section de fonctionnement : recettes

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 54 946 425,20 € en 2026.

Ces dépenses sont regroupées au sein de « chapitres » regroupant plusieurs comptes de la façon suivante :

| Chapitre                              | Description                                                                                                                                                                                                                     | Montant prévisionnel 2026 |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 002<br>« Résultat reporté »           | Ce chapitre reprend l'excédent de l'exercice 2025 affecté en section de fonctionnement.                                                                                                                                         | 6 007 109,82 €            |
| 70<br>« Produits des services »       | Ce chapitre reprend les produits versés par les usagers des services intercommunaux (Accueils petite enfance, séjours jeunesse, piscines...)                                                                                    | 971 500,00 €              |
| 73 & 731<br>« Impôts et taxes »       | Principaux revenus de la collectivité, ces recettes correspondant aux taxes perçues par la collectivité. Ces taxes proviennent des propriétaires du territoire (taxes foncières), des entreprises (CFE) ou d'autres redevables. | 36 153 500,00 €           |
| 74<br>« Dotations et participations » | Ce chapitre comprend principalement aux dotations de l'Etat et à des participations versées par différents partenaires (exemple : CAF, MSA...)                                                                                  | 11 524 195,38 €           |
| 75, 77, 042<br>« Autres »             | Ces chapitres de faibles montants correspondent à des recettes spécifiques ou exceptionnelles.                                                                                                                                  | 290 120,00 €              |
| Total :                               |                                                                                                                                                                                                                                 | 54 946 425,20 €           |

### III. Section d'investissement : dépenses

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 sont prévues à hauteur de 30 510 094,51 €. Elles sont également réparties en chapitres et en opérations votées :

| Chapitre / Opérations                        | Description                                                                                                                                                                                       | Montant prévu en 2026 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 001 « solde reporté »                        | Chapitre correspondant au solde reporté de l'exercice 2025                                                                                                                                        | 6 347 199,76 €        |
| 20<br>« Immobilisations incorporelles »      | Ce chapitre correspond aux études avant travaux et aux licences et droits informatiques.                                                                                                          | 985 976,45 €          |
| 204<br>« Subventions d'équipement versées »  | Ce chapitre retrace les subventions et fonds de concours versés aux habitants (aides vélo, cuves eau de pluie...) ainsi qu'aux fonds de concours versés aux communes membres (ancien dispositif). | 355 305,57 €          |
| 21<br>« Immobilisations corporelles »        | Chapitre utilisé pour l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique...), véhicules, etc                                                                                              | 814 050,47 €          |
| 23<br>« Immobilisations en cours »           | Ce chapitre correspond aux travaux liés aux compétences de l'intercommunalité, principalement la réfection de voirie.                                                                             | 9 782 623,74 €        |
| 16<br>« Emprunts et dettes assimilées »      | Chapitre reprenant les remboursements du capital de la dette (remboursement des emprunts aux partenaires bancaires).                                                                              | 2 806 000,00 €        |
| 26, 040, 041<br>« Autres »                   | Ces chapitres correspondent à des dépenses minimales ou à des opérations comptables techniques (transferts), impactant peu l'équilibre du budget.                                                 | 611 550,00 €          |
| 4581X<br>« Opérations sous mandat »          | Chapitre correspondant aux travaux effectués par l'intercommunalité pour des tiers (communes ou autres syndicats intercommunaux), qui rembourse les sommes dépenses à l'interco.                  | 2 122 031,73 €        |
| 1603 « Pôle Gare »                           | Dépenses liées à la passerelle et au pôle d'échange multimodal d'Hazebrouck »                                                                                                                     | 73 358,64 €           |
| 2001 « Aides Eco »                           | Subventions d'investissement versées aux entreprises.                                                                                                                                             | 1 063 500,00 €        |
| 2202 « Soutien communes »                    | Subventions d'équipement versées aux communes (nouveau dispositif PACES et supra-communal).                                                                                                       | 1 176 497,15 €        |
| 2303 « Réhabilitation Hôtel Sockeel »        | Réhabilitation de l'hôtel Sockeel pour en faire le nouvel Office de Tourisme Intercommunal                                                                                                        | 1 071 000,00 €        |
| 2502 « Cité de la bière »                    | Etudes et travaux en vue de la réalisation du projet « Cité de la bière » à Bailleul                                                                                                              | 2 301 001,00 €        |
| 2504 « Construction piscine intercommunale » | Etudes et travaux en vue de la réalisation de la construction de la piscine intercommunale                                                                                                        | 1 000 000,00 €        |
| Total :                                      |                                                                                                                                                                                                   | 30 510 094,51 €       |

#### IV. Section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement finançant ces dépenses se sont élevées à 30 510 094,51 €.

| Chapitre / Opérations                        | Description                                                                                                                                       | Montant prévu en 2026 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 13<br>« Subventions d'investissement »       | Ce chapitre correspond aux subventions perçues pour des projets d'investissement.                                                                 | 4 279 883,84 €        |
| 16<br>« Emprunts et dettes assimilées »      | Ce chapitre retrace le recours à l'emprunt de la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement.                                        | 7 574 077,68 €        |
| 10<br>« Dotations fonds divers et réserves » | Chapitre reprenant le FCTVA (remboursement de TVA de l'Etat sur certains comptes d'investissement).                                               | 4 554 940,01 €        |
| 4582X<br>« Opérations sous mandat »          | Chapitre reprenant les remboursements de travaux effectués pour le compte des communes ou d'autres tiers.                                         | 2 225 767,78 €        |
| 040 ; 021<br>« Autofinancement »             | Compte technique ayant son miroir au chapitre 042 et 023 des dépenses de fonctionnement, servant de financement à la section d'investissement.    | 10 228 425,20 €       |
| 024, 27,041                                  | Ces chapitres correspondent à des recettes minimales ou à des opérations comptables techniques (transferts), impactant peu l'équilibre du budget. | 1 647 000,00 €        |
| Total :                                      |                                                                                                                                                   | 30 510 094,51 €       |

#### V. Etat de la dette

Pour financer ses dépenses d'investissement, Cœur de Flandre agglo a recours à l'emprunt. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 25 emprunts étaient contractés sur le budget principal, pour un montant d'en-cours (c'est-à-dire de capital à rembourser) de 39 513 715,33 €.

Ces emprunts sont, pour la quasi-totalité, des emprunts à taux fixe. Le taux moyen des emprunts de ce budget se situe à 2,87%.

#### VI. Budgets annexes

En complément du budget principal, la collectivité gère 9 budgets annexes spécifiques à certaines compétences, et qui doivent être retracés à part. Pour certains de ces budgets, le budget principal verse une participation permettant à ces budgets d'être équilibrés.

| Budget annexe                                | Objet                                                                                                                            | Participation du budget principal en 2026 |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Portage de repas à domicile                  | Livrer des repas à domicile aux personnes éligibles (personnes âgées, handicapées).                                              | 498 000,00 €                              |
| Zones d'activités économiques                | Gérer les zones d'activités en cours de réalisation.                                                                             | 0,00 €                                    |
| Prestations de services                      | Services exerçant pour le compte des communes et financés par celles-ci (centre de loisirs, archivage, RGD, réseaux de lectures) | 36 000,00 €                               |
| Collecte et traitement des ordures ménagères | Gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères, REOMI.                                                            | 400 000,00 €                              |
| Eau Potable Hazebrouck                       | Gestion de l'eau potable en régie – réseau d'Hazebrouck                                                                          | 0,00 €                                    |
| Assainissement Hazebrouck                    | Gestion de l'assainissement (eaux usées et pluviales) – réseau d'Hazebrouck                                                      | 0,00 €                                    |
| Assainissement Steenvoorde                   | Gestion de l'assainissement (eaux usées) – réseau Steenvoorde                                                                    | 0,00 €                                    |
| Assainissement non collectif                 | Gestion de l'assainissement en non-collectif                                                                                     | 0,00 €                                    |
| Réseaux de transports                        | Gestion des réseaux de transports (HOP BUS)                                                                                      | 0,00 €                                    |

## **VII. Synthèse**

L'année 2026 voit l'achèvement d'un mandat comportant un programme d'investissement très important initié en 2023. Avec environ 16 M€ d'opérations d'équipement prévus en 2026, la section d'investissement est en diminution par rapport aux années précédentes. Les dépenses concernant la voirie représentent la majeure partie.

Le budget 2026 a fait l'objet d'efforts particuliers quant à la maîtrise et la réduction des dépenses de fonctionnement, notamment en termes de dépenses de personnel, ce qui permet de laisser inchangés les taux d'imposition votés par notre collectivité locale.